



République Française
Département de la Moselle

COMPTE RENDU **BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 30 AOUT 2016**

L'an Deux Mille Seize le trente août à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le vingt-deux août, se sont réunis en séance ordinaire, en la petite salle de réunion de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 5 du Conseil de Communauté du 6 mai 2014 portant délégation de pouvoir au Bureau Communautaire, prise en application de l'article 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Michel SCHIBI, Denis BAUR, Roland BALCERZAK, Mme Viviane WINTERRATH,
M. Gérard GUERDER, Mme Brigitte GARSI, M. Patrick BAILY, Mme Katia GENET-MAINCION,

Etait excusé : Gérard THEIS

Absent avec procuration : ./.

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 9

Nombre de votants : 10

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Pascal MULLER, D.G.S.T., Daniel FRANCOIS, Directeur du Pôle sectoriel, Antoinette SALERNO, Responsable du Service Institutionnel



1. Objet : Rappel du calendrier des réunions institutionnelles et politiques à venir

AOUT 2016

Jours	Dates	Heures	Réunions	Lieux
Mercredi	31/08/2016	18 h 30	Commission Aménagement de l'Espace et Développement économique 1. Convention EPFL 2. Soutien aux entreprises du territoire 2.1 Composition du Comité de pilotage 2.2 Présentation du dispositif 3. Zones d'Activités Economiques (ZAE) et Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) 3.1 ZAC de Hettange-Grande 3.1.1 Problématiques foncières 3.1.2 Informations diverses 3.2 ZAC de Kanfen Informations diverses 3.3 Implantations 4. Divers ➤ Compétence "développement économique" et Loi NOTRe	Petite salle de réunion

SEPTEMBRE 2016

Jours	Dates	Heures	Réunions	Lieux
Mardi	06/09/2016	17 h 30	Séance de travail du Bureau communautaire	Petite salle de réunion
		19 h 30	Commission des Finances : 1. Refonte de la programmation de l'Autorisation de Programme n° 2 – travaux de requalification des voiries 2. Divers	Salle du conseil
Mercredi	07/09/2016	15 h 00	Commission d'Appel d'Offres	Petite salle de réunion
	du 08/09/2016 au 11/09/2016		Citadelle Trophy	Golf de Preisch
Vendredi	09/09/2016		Tour de Moselle	Départ : Rodemack Arrivée : Basse-Rentgen
Lundi	12/09/2016	18 h 30	Réunion de travail du Conseil Communautaire – Présentation de l'Agence Moselle Attractivité en présence du Président du CD 57	Salle du conseil
		19 h 30	Séance du Conseil Communautaire – point unique	Salle du conseil
Mardi	13/09/2016	17 h 30	Bureau communautaire décisionnel	Petite salle de réunion
		19 h 30	Réunion des Maires - Présentation de la loi Transition Energétique pour la Croissance Verte, en présence de l'ADIL 57	Salle du conseil

Le Bureau communautaire prend acte.

2. Objet : Adoption du compte rendu de la réunion du Bureau communautaire en date du 12 juillet 2016

Il est demandé au Bureau communautaire de bien vouloir approuver le compte rendu de la réunion du Bureau communautaire en date du 12 juillet 2016.

Le Bureau communautaire adopte à l'unanimité le compte rendu.

Vote : Pour : 9
Abstention : 0
Contre : 0

3. Objet : Citadelle de Rodemack - Marché n°1203CIRP - Programme triennaux 2011 - PAT2 - lot 1C : maçonnerie, pierres de taille, échafaudage - avenant de régularisation n° 2 avec l'entreprise BENOIT WEBER QUALITE à 57420 POURNOY-LA-GRASSE

La présente décision concerne l'avenant de régularisation n° 02 au marché notifié le 06 janvier 2012, passé entre la Communauté de Communes de Cattenom et Environs et l'entreprise Hory Chauvelin Lorraine à 55430 Belleville-sur-Meuse, puis transféré à l'entreprise BENOIT WEBER QUALITE à 57420 POURNOY-LA-GRASSE par avenant notifié le 04 juin 2015.

Il a pour objet d'acter l'introduction de prix supplémentaires, d'augmenter le montant du marché et de prolonger le délai d'exécution des travaux.

L'avenant de régularisation est passé pour les motifs suivants :

- Abords entre les ouvrages 10 et 28 (devis 2015-10-087) :

Suite aux fouilles archéologiques, il a été décidé de consolider et reconstruire certains parois de mur à l'arrière de l'écurie, pour mettre en valeur les vestiges existants et notamment la porte arrière maçonnée donnant dans la partie voûtée de l'écurie. D'autre part, des infiltrations d'eau au droit de l'ouvrage 10 et des terrasses ainsi que le raccordement de deux chéneaux de l'écurie, obligent à poser un drainage et à diriger les eaux d'infiltration vers un puits perdu à construire.

- Elévation au droit d'ouvrage 5 (devis 2015-10-088) :

Les travaux de consolidation ont été décidés en réunion de chantier du 22 septembre 2015, suite au décaissement partiel réalisé pour les fouilles archéologiques. Ce tronçon se situe entre le passage voûté et l'écurie qui ont, tous deux, été restaurés dans le cadre du PAT 2 bis.

Le montant du marché initial qui a été porté de :

420.436,09 € H.T. (quatre cent vingt mille quatre cent trente-six euros et neuf centimes hors taxes)

à

425.843,17 € H.T. (quatre cent vingt-cinq mille huit cent quarante-trois euros et dix-sept centimes) par avenant N° 01.

Il est porté à 467.518,71 € H.T. (quatre cent soixante-sept mille cinq cent dix-huit euros et soixante-et-onze centimes) après avenant N° 02.

(soit une augmentation totale pour les 2 avenants de 47.082,62 € H.T. ou + 11,20 % depuis l'origine du marché).

Le délai d'exécution du marché initial est prolongé jusqu'au 29 juillet 2016.

Les clauses du marché initial demeurent inchangées tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant n° 02.

Vu le rapport de présentation établi par le Président,

Après avis favorables de la Commission « Politique Culture - Patrimoine » lors des réunions de chantier et de la Commission d'Appel d'Offres en date du 1^{er} juin 2016,

Il est demandé au Bureau communautaire de bien vouloir :

- accepter la passation de l'avenant de régularisation n° 02 au marché : " Citadelle de Rodemack - Programme triennaux 2011 - PAT2 - lot 1C : maçonnerie, pierres de taille, échafaudage " avec l'entreprise BENOIT WEBER QUALITE à 57420 POURNOY-LA-GRASSE,
- autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 9
Abstention : 0
Contre : 0

4. Objet : Office de tourisme communautaire : tarifs des produits boutique « Produits du terroir »

Suite à l'augmentation du prix d'achat des produits du terroir ci-dessous et de l'acquisition de paniers cadeaux,

Il est proposé au Bureau communautaire :

- de valider les tarifs des produits suivants afin de les commercialiser.

Produit	Prix achat unitaire HT	Prix achat unitaire TTC	Prix de vente unitaire OT
Bière de Rodemack 50 cl	2,50 €	3,00 €	3,90 €
Bouteille Hypocras	6,50 €	6,50 €	9,00 €
Bouteille Eau de vie à la mirabelle 35 cl	12,50 €	15,00 €	17,00 €
Bouteille Eau de vie à la mirabelle 70 cl	23,33 €	27,99 €	30,00 €
Panier Gourmet	1,30 €	1,66 €	2,00 €
Panier Carré	1,49 €	1,78 €	2,00 €
Panier Métal	4,39 €	5,26 €	5,50 €
Panier Bambou	4,09 €	4,90 €	5,00 €

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 9
Abstention : 0
Contre : 0

5. Objet : Politique d'aide aux ravalements et modifications de façades - amendement du règlement

Le Bureau communautaire en date du 12 juillet 2016, a validé la poursuite de la politique portée par la CCCE d'aide aux ravalements et modifications de façades pour l'année 2016.

Ce même Bureau a également validé le dépôt par la CCCE d'une demande de subvention régionale au titre de cette politique.

Pour rappel, ce dispositif permet via l'octroi de subventions, d'imposer des critères de réalisation, de conseiller, d'accompagner et d'orienter les porteurs de projet afin de préserver et valoriser le patrimoine bâti traditionnel du territoire de la CCCE.

La Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine soutient financièrement la CCCE en intervenant sur les deux volets indissociables :

- animation-suivi : prestation confiée Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Moselle (C.A.U.E.)
- subventions aux porteurs de projet (50 % des subventions allouées).

Pour pouvoir prétendre aux financements régionaux, des conditions particulières doivent être précisées dans le règlement communautaire d'attribution des subventions.

Le règlement de la CCCE en vigueur comporte l'ensemble des conditions fixées par la Région :

- *le bâtiment ravalé doit avoir un usage principal d'habitation,*
- *seuls sont éligibles les édifices antérieurs à 1965 nécessitant une intervention particulière*
- *le ravalement doit être mené dans le cadre d'une opération collective, suivie par un professionnel mandaté par la Collectivité (architecte-conseil),*
- *les travaux doivent être réalisés par une entreprise*

Une seule condition imposée par la Région ne figure pas dans le règlement de la CCCE actuellement en vigueur :

- *une seule aide par édifice sera attribuée (pendant 10 ans)*

Aussi, pour continuer à bénéficier des subventions régionales, il est nécessaire d'amender le règlement communautaire d'attribution des aides aux ravalements et modifications de façades par l'ajout de cette clause d'attribution d'une aide pour une durée de 10 années par édifice.

Il est donc demandé au Bureau Communautaire :

- de bien vouloir se prononcer favorablement sur l'amendement du règlement communautaire d'attribution des aides aux ravalements et modifications de façades, ci-annexé.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité cette proposition.

Vote : Pour : 9
Abstention : 0
Contre : 0

6. Objet : Demande de subvention - 25^e anniversaire du Kick Boxing Club de Volmerange-les-Mines

La CCCE a décidé de soutenir financièrement les associations sportives du territoire souhaitant organiser une manifestation spécifique dans le cadre de la célébration de l'anniversaire de la création du club.

Le Kick Boxing Club de Volmerange-les-Mines sollicite une subvention dans le cadre de la célébration de son 25^e anniversaire qui s'est déroulé le 23 avril 2016 et pour lequel le club a non seulement organisé une soirée dansante mais a également réalisé un calendrier photos et doté chaque adhérent d'un tee-shirt.

Conformément à la modification du règlement de mise en application de la politique sportive communautaire votée lors du Conseil communautaire en date du 25 juin 2013,

Le calcul de la subvention susceptible d'être octroyée au Kick Boxing Club de Volmerange-les-Mines se présente comme suit :

- 25 années x 50 € = 1 250 €

Après avis favorable de la Commission « Politique Sport-Loisirs » en date du 27 juin 2016,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- de verser une subvention de 1 250 € au Kick Boxing Club de Volmerange-les-Mines pour les 25 ans du Club ;
- d'inscrire les dépenses au budget principal aux articles afférents.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 9
Abstention : 0
Contre : 0

7. Objet : Demande de subvention - Organisation d'un stage de football pour le Football Club de Hettange-Grande

Le Football Club de Hettange-Grande organise pour la 17^e année consécutive un stage de football à destination des jeunes garçons et filles âgés de 6 à 16 ans. Proposé sous le couvert

du District Mosellan de Football, ce stage se déroule du 08 au 13 août 2016 et peut accueillir jusqu'à 100 jeunes, licenciés ou non dans un club de football. Les jeunes sont pour la plupart domiciliés sur le territoire communautaire (Entrange, Roussy-le-Village, Cattenom, Boust, Dodenom, Hettange-Grande). D'autres enfants sont domiciliés au Luxembourg.

L'encadrement des sessions est assuré par les éducateurs du FC Hettange-Grande, diplômés et spécialisés dans la discipline footballistique, sous la responsabilité d'un éducateur titulaire du Brevet de Moniteur de Football.

Les jeunes sont accueillis sur les terrains du FC Hettange-Grande, répartis en groupe en fonction du niveau de pratique sportive, de l'âge des enfants et des affinités de ces derniers.

Les objectifs généraux et opérationnels de ce stage sont :

- permettre le développement de l'enfant à partir du football et d'activités diverses :
 - acquérir les connaissances de base concernant l'hygiène du sportif
 - apprentissage de la vie en collectivité
 - proposer un emploi du temps aménagé à la pratique du football avec le plaisir comme leitmotiv

- solliciter et développer les ressources de l'enfant :
 - permettre le développement de l'enfant à partir du football
 - préserver et développer sa santé par une pratique réfléchie, prévention des conduites à risque et hygiène
 - acquérir les connaissances de base concernant l'hygiène du sportif permettant de mieux appréhender sa pratique

Ces objectifs sont mis en œuvre en veillant au respect physique des stagiaires, en prenant en compte les besoins affectifs et les rythmes de chacun.

A la fin du stage, chaque participant reçoit un diplôme sur lequel sont mentionnées ses performances et ses différentes notes de stage : attitude, résultats aux tests, etc. Ce document comporte également un commentaire de l'éducateur de la semaine qui lui donne des conseils pour progresser dans la discipline sportive.

Le coût global de ce projet est estimé à 21 020 €.

La CCCE est sollicitée pour l'octroi d'une subvention de 5 520 € permettant à l'association d'acquérir différents équipements tels que : maillots, shorts, bas de foot (portant le logo de la CCCE) et ballons. Cette aide financière représente 26,2 % du budget prévisionnel.

Pour rappel : le stage de football organisé par le FC Hettange en 2015 a été soutenu par la CCCE à hauteur d'un montant identique.

Après avis favorable de la Commission « Politique Sport-Loisirs » du 27 juin 2016,

Il est proposé au Bureau communautaire :

- d'octroyer une subvention de 5 520 € au FC Hettange-Grande pour l'organisation du stage de football 2016 ;
- d'inscrire les dépenses sur le budget principal aux articles afférents.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 9
Abstention : 0
Contre : 0

8. Objet : Moselle Jeunesse Pass'Sports de la CCCE : subventions aux associations sportives du territoire

Le projet Moselle Jeunesse Pass'Sport de la CCCE est issu d'une réflexion menée depuis 2013 en partenariat avec le Conseil Départemental de la Moselle, pour l'organisation de semaines d'animations sportives et socio-éducatives en direction d'un public adolescent, dans les infrastructures sportives communautaires.

Grâce au tissu associatif local présent sur le territoire communautaire, il a été constaté que les jeunes du territoire sont intéressés par des activités physiques et sportives qu'ils pourraient pratiquer en « loisirs » pendant les vacances scolaires d'été. Par ailleurs, à l'âge de l'adolescence, les jeunes sont aujourd'hui férus des outils « informatique et multimédia ». Par conséquent, la CCCE souhaite promouvoir la politique sportive pratiquée sur le territoire communautaire tout en intégrant des animations « multimédia ». Cette 4^e édition du Moselle Jeunesse Pass'Sports de la CCCE est cette année encore l'occasion de renforcer le partenariat de la CCCE avec les clubs sportifs d'intérêt communautaire et d'intérêt communal d'une part et de permettre l'accueil d'un public plus large d'autre part, notamment avec l'organisation d'une 3^e semaine d'activités.

Ce projet piloté par la Commission « Sport et Loisirs » de la CCCE consiste ainsi à proposer à des jeunes du territoire, âgés de 11 à 15 ans, de découvrir et s'initier à différents sports et activités pratiqués sur le territoire communautaire dans plusieurs équipements sportifs communautaires - gymnase à Kanfen, dojo à Cattenom, Tennis Couverts à Cattenom, espace aquatique Cap Vert à Breistroff-la-Grande, Multimédia à Boust - ainsi qu'à l'Etang de Cattenom-Sentzich, au cours de 3 semaines de stage définies comme suit :

- du 25 au 29 juillet 2016
- du 16 au 19 août 2016
- du 22 au 26 août 2016.

Sauf modification de planning, les différents sports proposés aux jeunes seront les suivants :

- pêche
- VTT
- karaté
- tennis
- judo
- escrime
- kick-boxing
- pétanque
- basket
- aikido
- accrobranche
- activités en milieu aquatique et plongée
- volley-ball

L'encadrement des jeunes sera assuré par des personnes diplômées, bénévoles pour certaines et salariées pour d'autres. Un agent de la CCCE sera chargé d'assurer la coordination des différents ateliers sur le site. La prise en charge des jeunes sera assurée de 09h30 à 16h00 (excepté les vendredis) sur l'ensemble des semaines précitées.

Les inscriptions sont gérées par les services communautaires.

Aucune participation financière ne sera demandée aux responsables majeurs des jeunes inscrits. Toutefois, la contribution de ceux-ci sera assurée à travers le transport des débuts et fins de journée vers les équipements et les déjeuners des jeunes qui seront « tirés du sac » et pris ensemble dans un équipement sportif communautaire.

Le coût prévisionnel de ce projet, hors salaire des agents mobilisés sur ce dossier, est estimé à 4 100 € environ, soit 300 € pour la prise en charge de l'activité « accrobranche », 200 € pour le coût des transports des 25 juillet et 16 août, ainsi qu'un forfait de 300 € par association soit :

- Vélo Club de Hettange-Grande : 300 €
- La Fraternelle : 300 €
- Karaté Club de Cattenom : 300 €
- Tennis Club de Cattenom : 300 €
- Kick-Boxing Club de Volmerange-les-Mines : 300 €
- Judo Club de Cattenom : 300 €
- Escrime des Trois Frontières : 300 €
- La Pétanque Kanfenoise : 300 €
- Aïkido Club de Cattenom : 300 €
- Les Plongeurs Masqués : 300 €
- District Basket Club : 300 € (association d'intérêt communautaire)
- Volley-Club Hettange-Grande : 300 €

Prise en charge des frais d'initiation des jeunes à l'activité « accrobranche » sur la base de 14 € maximum/ jeune (20 jeunes) soit un montant global de 280 € arrondi à 300 €.

Après avis favorable de la Commission « Politique Sport-Loisirs » du 27 juin 2016,

Il est proposé au Bureau communautaire :

- **d'octroyer aux associations sportives les subventions détaillées ci-dessus, pour un montant global de 3 600 € ;**
- **de prendre en charge le coût de l'activité « accrobranche » pour un montant de 300 € ;**
- **prendre en charge les transports des jeunes pour un montant de 200 €.**
- **d'inscrire les dépenses au budget principal aux articles afférents.**

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour :	9
Abstention :	0
Contre :	0

9. Objet : Demande de subvention exceptionnelle du Skate Club Lorrain pour qualification d'athlètes

Par courrier en date du 18 avril 2016, le Skate Club Lorrain (S.C.L.) a sollicité la CCCE pour un complément de subvention relatif à une manifestation sportive exceptionnelle organisée les 15, 16 et 17 avril 2016.

Bien que l'Open de France ait été intégré à la demande globale de subvention de fonctionnement 2016, le club précise que coût total de cette compétition d'envergure a occasionné un déficit de 1000 € dans le budget du Skate Club Lorrain. En effet, le nouveau découpage des compétitions officielles et qualificatives pour les Championnats Internationaux n'a pu être prévu par le S.C.L. au moment du dépôt du dossier de demande de subvention de fonctionnement de l'année 2016. C'est pourquoi l'accueil, l'hébergement, les frais de restauration et d'arbitrage des juges ont occasionné des dépenses supplémentaires pour le club.

Par ailleurs, le Président du S.C.L., reçu en entretien à la Maison Communautaire par le Vice-Président en charge de la Commission « Politique Sport-Loisirs » et la chargée de mission « Sport-Loisirs » le 07 juin dernier, a déposé un courrier sollicitant la CCCE pour l'octroi d'une subvention complémentaire de fonctionnement pour 2016 de 4 500 € dans le cadre de deux déplacements non prévus en début de saison sportive (la participation des athlètes étant liée aux résultats des compétitions sur la saison en cours) et pour lesquels la Fédération Française ne soutient pas les clubs :

- qualification aux Championnats d'Europe à Porto (Portugal) du quartet jeunesse Champion de France 2016 : la subvention sollicitée pour un montant de 2 000 € représente 44,6 % du budget prévisionnel de 4 480 € présenté par l'association ;
- participation de 9 patineurs sélectionnés cette année à l'International de Groupe à Mouilleron le Captif : la subvention sollicitée est de 2 500 € représentant 39,1 % du budget prévisionnel de 6 390 € présenté par l'association.

Rappels :

- Le S.C.L. a bénéficié d'une subvention complémentaire de 3 500 € en 2015 pour ses participations aux Championnats d'Europe à Bremerhaven (Allemagne) et à l'International Groupe à Castres.
- la subvention communautaire de fonctionnement 2016 octroyée au Skate Club Lorrain s'élève à 29 056,30 €.

Après avis favorable de la Commission « Politique Sport-Loisirs » du 27 juin 2016,

Il est proposé au Bureau communautaire :

- d'octroyer une subvention complémentaire de 5 500 € au Skate Club Lorrain destiné à :
 - couvrir le déficit de 1 000 € occasionnés par l'organisation de l'Open de France 2016 ;
 - participer à la qualification d'athlètes aux Championnats d'Europe et à l'International de Groupe, à hauteur de 4 500 € ;
- d'inscrire les dépenses au budget principal aux articles afférents.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 9
Abstention : 0
Contre : 0

10. Objet : Manifestation sportive communautaire - Demande de subvention pour le Tour de Moselle 2016

Le Cyclo Sport Thionvillois organise le 31^e Tour de Moselle du vendredi 09 au dimanche 11 septembre 2016. La traditionnelle étape de la CCCE se déroulera le 09 septembre avec un départ de Rodemack (rue de Mondorff) et une arrivée à Basse-Rentgen (rue de l'église, devant la mairie) avec un circuit de 141,7 km. L'idée initiale d'organiser l'arrivée des cyclistes au Golf de Preisch n'est pas réalisable techniquement car la chaussée est trop étroite.

La commission réunie le 21 avril 2016 a pris acte du pré-projet d'organisation du Tour de Moselle 2016.

Les organisateurs de cette 31^e édition du Tour de Moselle sollicitent la CCCE, au titre du partenariat pour l'étape Rodemack / Basse-Rentgen, pour un montant de 11 000 € (soit 6 000 € pour l'organisation de l'étape du 09 septembre et 5 000 € le partenariat « maillot - classement GP de la Montagne »).

A ce jour, le budget prévisionnel global de l'épreuve ne peut être soumis à la Commission, ce dernier étant erroné et ne correspondant pas aux engagements du club ni aux conventions (étape + maillot) adressées par ce dernier à la CCCE.

Pour rappel : la CCCE a soutenu le 30^e Tour de Moselle en 2015, à hauteur de 11 000 €, dont 6 000 € au titre de l'organisation de l'étape sur le territoire et 5 000 € au titre du partenariat « maillot » - classement GP de la Montagne.

Après avis favorable de la Commission « Politique Sport-Loisirs » du 27 juin 2016,

Il est proposé au Bureau communautaire :

- d'octroyer une subvention globale de 11 000 € répartie comme suit :
 - 6 000 € au titre de l'organisation de l'étape sur le territoire de la CCCE du 09 septembre 2016 ;
 - 5 000 € au titre du partenariat « maillot » - classement GP de la Montagne ;
- d'autoriser le Président à signer les conventions (pour l'organisation de l'étape sur le territoire de la CCCE et le partenariat Maillot) ;
- d'inscrire les dépenses sur le budget principal aux articles afférents.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 9
Abstention : 0
Contre : 0

11. Objet :Manifestation sportive communautaire - Demande de subvention pour le Trail des Crêtes organisé par Cap Entringe

L'association Cap Entringe a déposé un dossier de demande de subvention à la CCCE dans le cadre de l'organisation d'une épreuve de course à pieds qui se déroulera le 25 septembre prochain.

Ce trail est composé de 2 épreuves dont les distances sont de 10 et 23 kilomètres. Le départ de la course chronométrée est fixé à 09h30 pour les 23 kilomètres et à 10h pour l'épreuve des 10 kilomètres. La remise des prix sera organisée vers 12h30.

Le tracé des 23 km permettra aux participants de traverser les communes de Volmerange-les-Mines, Escherange-Molvange, Entringe, Kanfen et de courir à proximité des communes d'Angevillers et Oeutringe. Le parcours des 10 km est tracé dans les limites de ce même territoire.

Le nombre de participants attendus est fixé à 600 coureurs.

La subvention demandée par l'association Cap Entringe s'élève à 2 350 €, soit 31 % du budget global d'un montant de 7 580 € tel que présenté par le club.

Après avis favorable de la Commission « Politique Sport-Loisirs » du 27 juin 2016,

Il est proposé au Bureau communautaire :

- **d'octroyer une subvention de 2 350 € à Cap Entringe, au titre de l'organisation du Trail des Crêtes, dans le cadre des manifestations sportives d'intérêt communautaire ;**
- **d'autoriser le Président à signer la convention d'objectifs ;**
- **d'inscrire les dépenses au budget principal aux articles afférents.**

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour :	9
Abstention :	0
Contre :	0

12. Objet :Gymnase communautaire à Rodemack - Demande de remplacement de la table de marque

La table de marque permettant l'arbitrage des matchs joués à domicile pour les équipes des clubs inscrits en championnat fédéral au niveau régional ne fonctionne plus.

Le District Basket Club et l'Olympic Rodemack Handball Club ont rencontré des difficultés d'arbitrage tout au long de la saison 2015/2016 sur l'ensemble des matchs disputés par les différentes équipes de jeunes et seniors engagés dans des compétitions officielles.

La réparation de la table de marque n'est pas possible car le modèle est ancien et les pièces ne sont plus fabriquées. Par ailleurs, la table de marque est directement reliée au tableau

d'affichage présent dans l'équipement sportif communautaire. Le remplacement de ces 2 outils d'arbitrage s'avère nécessaire pour la prochaine saison.

Un devis a été sollicité par les services techniques pour le remplacement de ces éléments, à hauteur de 2 700 € H.T, soit 3 240 € T.T.C et comprend le remplacement du tableau de scores nouvelle génération, le pupitre de commande principal, l'antenne de synchronisation horaire ainsi que la pose et l'installation des équipements.

Une option permettant l'affichage des équipes est proposée pour un montant de 780 € H.T. ainsi qu'un contrat de maintenance pour un montant de 350 € H.T.

Il est demandé au Bureau communautaire :

- **de décider du remplacement de ces équipements avec l'option permettant l'affichage des équipes et le contrat de maintenance ;**
- **de missionner le service « Bâtiment » pour le suivi de la commande et de l'installation des équipements ;**
- **d'inscrire les dépenses au budget principal aux articles afférents.**

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour :	9
Abstention :	0
Contre :	0

13. Objet :Gymnase communautaire à Kanfen - Demande de traçage de 5 terrains de badminton

Trois associations sportives du territoire (A.S. Kanfen, Bouger à Kanfen et T.C. Kanfen) sollicitent la CCCE afin de procéder au traçage de 5 terrains de badminton sur la surface de pratique sportive du gymnase communautaire à Kanfen.

A ce jour, la mezzanine est mise à disposition aux associations pour la pratique du badminton en loisirs. Bouger à Kanfen limite le nombre de pratiquants à 12 personnes et l'A. S. Kanfen compte 25 adhérents (handball + gym) pratiquant cette discipline.

Les associations exposent que les adhérents sont contraints de marquer les terrains à chaque séance, ce qui a pour conséquence une perte de temps pour la pratique sportive et un nombre de pratiquants limité. Les clubs, soucieux de développer cette discipline, souhaitent pouvoir attirer de nouveaux adhérents, notamment avec un marquage au sol.

Le coût prévisionnel d'un tel traçage s'élèverait à 1 980 € T.T.C. sur la base d'un devis transmis par les associations, ci-annexé.

Le service Sport-Loisirs a attiré l'attention des membres de la Commission sur le marquage au sol des terrains existants et le manque de lisibilité qu'occasionnerait un traçage permanent de 5 terrains de badminton pour les élèves des écoles utilisatrices du gymnase communautaire.

Les membres de la Commission ont émis un avis de principe favorable à cette demande.

Après avis favorable de la Commission « Politique Sport-Loisirs »
du 27 juin 2016,

Il est donc demandé au Bureau communautaire :

- de se positionner sur cette demande ;
- de missionner le service « Bâtiment » pour la réalisation de ce traçage,
- d'inscrire les dépenses au budget principal aux articles afférents.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité le principe de procéder au traçage de terrains de badminton, le nombre sera déterminé sur site.

Vote : Pour : 9
Abstention : 0
Contre : 0

La séance s'achève à 18 h 30.

Le Président
Michel PAQUET

